



Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie

Applicable au 1^{er} janvier

2024 sera la bonne année pour changer de représentation

Section RENAULT

N° 242 20 novembre 2023

Les syndicats patronaux comme le MEDEF et leur esprit créatif génèrent des dispositifs toujours plus élaborés de spoliation des salariés. Les anciennes Conventions Collectives de la Métallurgie étaient-elles jugées trop protectrices des salariés ? Voici donc la nouvelle et unique Convention Collective pour laquelle l'UIMM a réussi à obtenir la signature des fédérations CFDT, CFE-CGC et FO. Seule la CGT, négociatrice, n'a pas signé.

L'employeur peut maintenant décider unilatéralement du découpage de l'activité en emplois comme ce qui se fait depuis longtemps en chaîne de fabrication en application du taylorisme le plus dur.

Pour les Cadres et surtout pour les ETAM et les APR, de gros changements, avec la disparition des catégories socioprofessionnelles APR / ETAM / Cadres, et des filières qui y étaient associées.

Finis les évolutions de carrière : vous n'existez plus en tant que personne reconnue dans votre métier et votre expérience acquise, mais selon l'emploi qui vous est attribué ! Encore une dépossession.

La cotation des emplois a été effectuée par les RH sur la base des *Fiches Descriptives de l'Emploi* (FDE) réalisées par les hiérarchiques.

Nos emplois sont cotés sur la base de 6 critères avec 10 degrés de maîtrise pour chacun. Détail dans le tract SM-TE N°207 du 16 juin 2022 : « Cotez vous-même l'emploi dont vous êtes le héros ».

➔ **Prenez le temps de vérifier votre FDE, car chaque mot compte (exemple : « participe » ou « pilote », ce n'est pas du tout la même chose). Cela va conditionner la cotation de votre emploi.**

➔ **Si vous souhaitez des clarifications concernant la cotation de votre emploi, vous ne pourrez le faire qu'en février, en écrivant aux RH par lettre AR. Après, il sera trop tard !**

Votre compétence n'est plus un critère, un débutant peut être affecté au même emploi qu'un collègue à l'expérience reconnue.

Par des *Fiches Descriptives de l'Emploi* suffisamment floues et génériques, votre hiérarchie a toute latitude pour vous ajouter des tâches supplémentaires, sans pour autant changer votre emploi et donc sans changer la cotation qui y est associée.

Les « ajustements » d'emplois et de cotations déjà opérés dans différents secteurs montrent l'inadaptation du dispositif. A peine mis en œuvre, déjà perverti !

La communication des RH déployée par les hiérarchiques précise que rien ne change au 1^{er} janvier 2024, mais fait l'impasse totale sur ce qui va se passer à partir du 2 janvier. Quelqu'un croit-il encore que l'UIMM a négocié pendant cinq ans jusqu'à la signature le 7 février 2022 pour que rien ne change ?

A la 15^{ème} page de sa plaquette distribuée au Technocentre, la « CFE-CGC Renault Group » lève un coin du voile : « En cas de changement de poste, le salarié se verra affecté le coefficient de son nouvel emploi, cela signifie que son coefficient peut évoluer à la hausse ou à la baisse ». **« A la hausse ou à la baisse », vous avez bien lu !**

Qui sont les négociateurs ?

Les négociateurs sont les personnes morales syndicales dont les représentants sont désignés par ces fédérations nationales. Nous ne connaissons pas les noms des représentants désignés composant les délégations, ils sont hors de portée des salariés qui vont subir les conséquences de leur signature et de toute question embarrassante qui pourrait les déranger, à l'abri derrière leurs fédérations.

Pointer les responsabilités :

Si l'UIMM pousse à la régression sociale, après tout c'est dans sa logique actuelle. Pour les salariés, pas d'ambiguïté : ce sont bien les syndicats signataires qui en portent l'entière responsabilité en ayant apporté leur allégeance au Patronat en précarisant la situation des salariés !

Pour informer les salariés, des élus du CSE CFE-CGC s'affichent « *formés et certifiés par l'UIMM* ». L'UIMM, c'est la branche métallurgique du MEDEF. Pourquoi ces élus ne sont-ils pas certifiés par leur propre organisation syndicale pour porter la « bonne information » ? Comment ne pas exprimer plus clairement la collusion de fédérations syndicales nationales signataires avec le patronat ?

Le MEDEF en a rêvé, les organisations syndicales CFE-CGC, la CFDT et FO l'ont fait !

Voulez-vous continuer à accepter demain ce que les fédérations nationales signataires ont consenti à offrir aujourd'hui au MEDEF ?

Les délégués syndicaux centraux de Renault (et bientôt d'Ampere) qui négocient les accords d'entreprise et les NAO sont désignés par les mêmes fédérations syndicales signataires de la nouvelle convention collective.

Les élections professionnelles sont annoncées très bientôt pour Ampère sas et Ampère ST pour la mise en place de leur propre CSE. Le 27 novembre, le SM-TE sera négociateur du protocole d'accord préélectoral de ces deux nouvelles sociétés.

Le choix crucial qui se présentera à chaque salarié sera le suivant :

- Reconduire les mêmes équipes syndicales. Pour obtenir les mêmes résultats ?
- Restaurer votre représentation, pour la rétablir dans sa mission originelle d'être au service des salariés ?

Le SM-TE a été créé pour proposer aux salariés une alternative aux fédérations nationales lourdement subventionnées par le Patronat et les entreprises.

→ Choisissez l'alternative moderne aux syndicats majoritaires en place : Rejoignez le SM-TE par votre adhésion.

→ Devenez acteur de notre projet de restaurer notre représentation : prenez maintenant contact avec le syndicat SM-TE pour compléter les listes de candidats aux élections des CSE d'Ampère sas et d'Ampère ST.

NOM : _____ Prénom : _____ IPN : _____ e-mail personnel : _____

Je souhaite : Recevoir par courriel les infos du SM-TE

Prendre contact avec un militant du SM-TE

Devenir candidat SM-TE aux élections chez Ampere

Depuis le 1^{er} novembre, je travaille chez :

Ampere SAS

Ampere Software et Technologie

A envoyer à : sm-te@travaillonsensemble.org

*L'adhésion à un syndicat professionnel fait partie du devoir d'état de tout salarié.
Adhérer n'est pas militer, c'est apporter son soutien financier aux militants pour qu'ils puissent agir.*

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / [X @SyndicatSMTE](https://www.syndicat-smte.org)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : www.travaillonsensemble.org

Cotisation de base 33, 44, 55 €/an (Ouvriers, ETAM, I & C)